

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé
DPATS**

Circulaire n° 2026-06

Affaire suivie par :

DPATS 1 : AAE - SAENES

Colette DEFREL ☎ : 01.30.83.41.47

Mél : ce.dpats1@ac-versailles.fr

DPATS 2 : ADJAENES

Bruno LONEGA ☎ : 01.30.83.42.11

Mél : ce.dpats2@ac-versailles.fr

DPATS 3 : Médico-sociaux

Fabien DIVENAH ☎ : 01.30.83.42.22

Mél : ce.dpats3@ac-versailles.fr

DPATS 4 : ITRF - ATRF

Dominique MISZCZAK ☎ : 01.30.83.49.89

Mél : ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etabs. Sup
	91	A	CANOPE
	92	A	FEI
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78	A	CREPS
	91	A	CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	A	DRONISEP
	95	A	INSEI
A	Collèges	A	INJEP
	78	A	SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifiée

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexe 8 p.

Total 10 p.

Versailles, le 16 mars 2026

**Le Recteur de l'académie de
Versailles**

à

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs d'académie, Directeurs
académiques des services de
l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement et directeurs de CIO,

Mesdames et Messieurs les
Présidents d'Université et
d'établissement de l'enseignement
supérieur,

Madame la Directrice du CROUS,

Mesdames et Messieurs les
Directeurs des EPNA,

Mesdames et Messieurs les chefs de
division des services académiques,

**Objet : Calendrier et procédure pour les demandes de congés
parentaux, congés de présence parentale, congés de proche aidant
et congés de solidarité familiale des personnels ASS et ITRF -
Rentrée scolaire 2026**

Références :

- Code général de la fonction publique
- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié
- Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006 modifié
- Décret n° 2020-1557 du 8 décembre 2020 modifié
- Décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013

POINTS CLES :

**Demandes de congés parentaux, de congés de présence
parentale, congés de proche aidant et congés de solidarité
familiale au titre de l'année 2026-2027.**

CALENDRIER :

**Demandes à transmettre au service de gestion, visées par le
supérieur hiérarchique, impérativement avant le début du congé
ou avant l'expiration de la période en cours.**

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur le calendrier et les procédures administratives des demandes de congés parentaux, de congés de présence parentale, de congés de proche aidant et de congés de solidarité familiale auxquels les personnels ASS et ITRF, peuvent prétendre au titre de la rentrée scolaire 2026.

Vous trouverez en annexe le rappel des dispositions réglementaires et, le cas échéant, les imprimés à utiliser par ces personnels.

Les demandes doivent être transmises selon les délais indiqués en fonction du congé, revêtues du visa du supérieur hiérarchique, à la DPATS par courriel aux adresses suivantes :

dpats1-information-carrieres@ac-versailles.fr : AAE, SAENES

dpats2-information-carrieres@ac-versailles.fr : ADJAENES

dpats3-information-carrieres@ac-versailles.fr : Infirmiers, ASSAE, Médecins, CTSSAE

dpats4-information-carrieres@ac-versailles.fr : ATRF, TECH, ASI, IGE, IGR.

- Congé parental : annexe 1-B
- Congé de présence parentale : annexe 2-B
- Congé de proche aidant : annexe 3-B
- Congé de solidarité familiale : annexe 4-B

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH
Signé : Nathalie LAWSON